

Compte rendu du Conseil Municipal de 26 septembre 2022

Présents : André Quemin, Gérard Micoud, Laurene Bonnardel, Irène Chevallier, Alain Huber, Lionel Fiegel, Marie Claire Prach, Aurélien Willem, Thierry Camu, Rose-Ange Tolly.

Excusés : Valérie Bascop pouvoir à Alain huber, Louis Charles Wiart pouvoir à André Quemin, Nicolas Bury pouvoir à Gérard Micoud, Martine Vernay pouvoir à Irène Chevallier, Julie Vernay pouvoir à Thierry Camu

***Approbation du compte rendu du CM du 25 juillet 2022 : lecture du compte rendu du CM du 25/07/2022**

Vote : 15 voix pour : compte rendu approuvé à l'unanimité sauf pour le sujet de la Maison de la Tour en question diverses ou Aurélien WILLEM s'oppose à une dépense de 4500€ qui est à ce stade prématurée compte tenu de l'absence de projet et des obstacles techniques : difficulté d'accès, absence d'eau et électricité. La priorité doit être mise ailleurs.

***Augmentation temps de travail personnel communal :**

Modification du temps de travail de l'agent d'accueil pour un passage à temps complet au secrétariat de mairie, soit 35h. Elle est actuellement agent technique et passera ultérieurement agent administrative. Ce changement de désignation de poste fera l'objet d'une autre délibération.

Vote : 15 voix pour : Augmentation du temps de travail validée à l'unanimité

***Modification des taux de la taxe d'aménagement :**

M le maire demande le report de cette délibération car suite à la réunion de la commission finance de la communauté de communes il en ressort que le schéma de base n'est pas encore en place.

Vote : 15 voix pour : Demande de report validée à l'unanimité

***Modifications du règlement du conseil municipal des enfants :**

Modification de l'article 3 sur la durée du mandat : la durée du mandat est de 2 années scolaires. Les élections ont lieu chaque année pour renouveler les élèves de CM2 qui quittent le primaire. Le nombre d'élus est en fonction du nombre sortant.

En cas de démission ou de changement d'école d'un enfant élu, sera désigné pour le remplacer un élève de CM1 pris dans la liste des candidats dans l'ordre du nombre de suffrages obtenu.

Modification de l'article 4-2 : tous les candidats éligibles à un siège de conseiller municipal des enfants pourront faire acte de candidature auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Les élections auront lieu le 27/09/2022 et 4 enfants sont à élire.

Vote : 15 voix pour : modifications validées à l'unanimité

***Compte rendu des commissions communales :**

Vidéo protection : Un diagnostic a été fait par la gendarmerie. Il en ressort qu'il faudrait 8 caméras sur la commune (6 au village et 2 à Lafayette). Des devis sont en cours. Reste à savoir si cette solution permettrait de faire de la verbalisation surtout au niveau de l'école. Alain Huber se renseigne.

Commission animation : fête du village : le point a été fait lors de la dernière réunion avec Emmanuelle de l'Auberge Dauphinoise car le repas de midi n'était pas à la hauteur. Elle va revoir sa copie pour l'année prochaine. Bon retour sur les animations et sur la formule midi et soir.

Entente Bonnefamille Roche : mise à plat de nombreux sujets. Un planning d'inscriptions est à mettre en place pour les gens de Roche et de Bonnefamille. Mise en commun des calendriers des fêtes.

Solidarité : Taxis solidaires : 1100 transports organisés sur la communauté de communes. Dispositif renouvelé pour 2023. Appel d'offre en cours.

GEMAPI : la commission se tiendra le 13/10/2022.

Culture et patrimoine : Il va falloir travailler d'ici la fin d'année sur les projets à mettre en place en 2023 avec Culture +

Mobilité : de nombreux projets : Taxis solidaires, transport à la demande, covoiturage, mise en place ligne du SITRAL.

***Questions diverses :**

Le permis de construire de la maison derrière la mairie sera déposé début octobre.

Restauration du chemin de croix de l'église : Nous avons eu un devis de restaurateurs lyonnais de 12 000€. M le Maire a trouvé une autre restauratrice, Melissa Losano qui prendrait 2 900€ TTC. Elle s'installerait dans le garage de la mairie pour restaurer les 12 stations. Elle pourrait commencer le 15/10/2022.

Ouverture de Colruyt : il faudrait doubler le sens interdit de façon qu'il soit plus visible lorsqu'on arrive du rond-point de l'Alouette. Modification de l'entrée en cours d'étude.

Magasin de la place : actuellement une start up, OSAGA, utilise le local avec un bail précaire pour quelques mois. Elle est spécialisée dans la fabrication d'armoires automatiques pour les produits pharmaceutiques (casiers automatiques sécurisés).

M le Maire a été contacté par la start up BOXY qui propose d'installer sur la commune des casiers automatiques pour les courses de dépannage. Ouverture 7/7 jours et 24/24h. le container fait 15m2 et il peut contenir 250 références. Ils se chargent de l'installation et rapport 1 000€ / an à la commune. Nous devons réfléchir sur le bon emplacement.

Annulation de la délibération prise lors du conseil municipal du 25/07/2022 concernant la modification de la taxe d'assainissement. Alain Huber et Lionel Fiegel ont fait un gros travail de recherche à ce sujet. Ils ont trouvé une modification de loi, arrêté du 6 août 2007, et après renseignements pris auprès de l'avocat, il s'avère que nos calculs étaient bons avant la modification.

La formule de calcul et la suivante :

$(\text{Part fixe} / (120M3 \text{ a} + \text{part fixe})) \times 100 < \text{ou} = 40\%$

Sur Bonnefamille nous sommes à 33%

Nous n'avons donc pas à modifier la part fixe ni le prix du M3

Il va donc falloir demander par courrier à la personne à qui nous avons fait un remboursement partiel de nous le rembourser.

Divers : Mme Dupont la directrice de l'école, Maria Bonzi pour le périscolaire ainsi que la représentante des parents d'élèves étaient présentes au conseil municipal. Elles ont tenu à nous lire tour à tour une lettre de remerciements pour M le Maire et les membres du conseil suite à l'aide, le travail et les actions mises en place lors des problèmes de harcèlement à l'école. Voir en Pj la copie des courriers.

M le Maire a revu la psychologue il y a 15 jours pour continuer à faire le lien et travailler sur ce sujet avec elle, le conseil, les institutrices, le périscolaire et les parents délégués.

Séance levée à 22H40

SIGNATURES

| | | | |
|--------------------|-----------------|---------------------|-------------------|
| QUEMIN ANDRE | HUBER ALAIN | CHEVALLIER Irène | FIEGEL LIONEL |
| VERNAY JULIE | MICOUD GERARD | CAMU THIERRY | TOLLY ROSE-ANGE |
| PRACH MARIE-CLAIRE | VERNAY MARTINE | BASCOP VALERIE | BONNARDEL LAURENE |
| BURY NICOLAS | WILLEM AURELIEN | WIART LOUIS-CHARLES | |

L'équipe enseignante

Ecole du Village de Bonnefamille

Ce.0380203p@ac-grenoble.fr

Monsieur le Maire André Queminn

Mairie de Bonnefamille

Route des Etangs

38090 Bonnefamille

Objet : Remerciements pour les actions menées contre le Harcèlement à l'école

Monsieur le Maire,

Le conseil des Maîtres de l'école de Bonnefamille tient à vous faire part de leur reconnaissance vis-à-vis des initiatives qui ont été prises par vous et votre équipe, lors des différentes situations de crises que nous avons vécues.

Vous avez su intervenir rapidement, lorsque des dégradations ont été proférées dans votre école et faire appel au service de l'ordre. L'équipe s'est sentie soutenue et écoutée et nous vous en remercions.

Vous avez cherché des solutions au-delà de cette action immédiate qui était alors nécessaire. Vous avez sollicité l'intervention d'un tiers pour renouer les liens entre les différents partenaires qui font vivre une école : l'équipe enseignante, le personnel municipal et les parents d'élèves. Grace à l'intervention de Mme Veuillet, psychologue du village, chacun a pu avoir une analyse de la situation et se reprojeter vers ses missions en toute sérénité.

Le climat scolaire s'en est vu apaisé. Mais nous savons que ce travail est long et ne peut pas se faire sans de véritables professionnels de la communication. Il est apparu que les acteurs de l'école (enseignants, parents, personnel du périscolaire) ont à cœur de bien faire et souhaitent établir un environnement rassurant pour les élèves.

Ils sont aussi des enfants de votre commune. Tout ce que vous faites et avez fait, va toujours dans ce sens.


Il nous apparaît nécessaire d'envisager de poursuivre une telle initiative avec ce type d'intervention, en tant que professionnels mais aussi de mettre en avant l'engagement dont vous faites preuve pour les enfants. Cela correspond à nos besoins et rejoint des objectifs communs d'un village comme le nôtre.

Espérant que notre soutien puisse vous permettre de poursuivre cette action engagée.

Bien Cordialement

Le Conseil des Maîtres

le 23/09/2022



Les Parents Délégués
Ecole du Village de Bonnefamille
parentsdeleguesbonnefamille@gmail.com

Monsieur Le Maire
Mairie
Route des étangs
38090 BONNEFAMILLE

Objet : lettre de remerciements

Monsieur Le Maire,

L'équipe des Parents Délégués de l'école du Village tient à vous remercier, vous et votre équipe municipale, pour votre intervention en juin dernier, au sujet des tensions que connaissaient l'école, les enseignants, le personnel du périscolaire, les enfants et les parents.

Après les 3 soirées d'échanges orchestrées par Mme Ludivine VUILLET, psychologue du village, un compte-rendu a été transmis aux 4 parties : équipe municipale, enseignantes, personnel du périscolaire et parents délégués.

Ce compte-rendu faisait état de la situation à la fin d'année dernière sur différentes situations d'intimidations et de violences rencontrées à l'école et présentait les actions que chaque partie souhaitait mettre en place.

En ces premières semaines de rentrée scolaire, les tensions se sont apaisées du fait des vacances et du brassage élèves/enseignantes. Du recul va être nécessaire pour juger des évolutions, cependant des actions ont déjà été mise en place au sein de l'école.

N'étant pas les commanditaires de cette action avec la psychologue, nous ne savons pas à ce jour qu'elle est la suite à donner à ces séances d'échanges. Il serait intéressant de faire un bilan et le transmettre à tous les parents.

Nous vous remercions vivement pour votre aide et restons à votre disposition pour avancer tous dans le même sens.

Cordialement,

L'équipe des Parents Délégués



L'équipe Périscolaire

Ecole du Village Bonnefamille

accueil.periscolaire@bonnefamille.fr

Monsieur le Maire André QUEMIN

Maire de Bonnefamille

Route des Etangs 38090 Bonnefamille

Le 20/09/2022

Objet : Lettre de remerciements

Monsieur le Maire,

L'équipe Periscolaire de la Mairie de Bonnefamille tient par la présente, à vous remercier pour les actions mises en place au sujet des intimidations et des violences rencontrées à l'école. Votre écoute et votre réactivité nous ont permis de continuer à faire notre travail d'une façon opportune et efficace.

Notre mission est de garantir l'intégrité physique et morale des enfants qui nous sont confiés avec bienveillance et respect du rythme de l'enfant. Le temps d'échange avec Mme Veuillet Psychologue du village a été très objectif et riche et nous a permis d'intégrer et de reformuler les interactions au sein de l'école.

Nous souhaitons insister sur l'importance de continuer sur des actions qui nous permettent d'harmoniser les procédures entre l'équipe enseignante, l'équipe périscolaire et les parents.

L'équipe Periscolaire.



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Radipret' and 'Lauriane'.